

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

CONSEIL d'ARCHITECTURE, d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT de VAUCLUSE



INFORMER - SENSIBILISER - CONSEILLER - FORMER

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Edito | 1 |
| 1-Les missions du CAUE | 2 |
| 2-Finances et chiffres clés | 4 |
| 3-Projets territoriaux de valorisation et de développement durable | 8 |
| 4-Urbanisme | 14 |
| 5-Aménagement d'espaces publics | 18 |
| 6-Construction et aménagement de bâtiments publics | 21 |
| 7-Protection et mise en valeur du patrimoine bâti | 25 |
| 8-Protection et mise en valeur du patrimoine naturel | 28 |
| 9-Fonds départemental pour l'amélioration du cadre de vie | 33 |
| 10-Sensibilisation | 36 |
| 11-Partenariats | 41 |
| 12-Assistance architecturale | 46 |
| Carte des secteurs | 49 |
| L'équipe et le bureau | |

Couverture : L'ancien four à plâtre de Fontblanque à Pernes-les-Fontaines. Espace naturel sensible ENS des Plâtrières

EDITEUR

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse
Immeuble le Ronsard - 631 chemin des Meinajariès 84140 Avignon
Tél. 04 90 13 49 50

Mail : secretariat@caue84.fr

Site : www.caue84.fr

Directeur de la publication : Pierre Gonzalvez

ISSN 1169 - 4645

Impression 1000 exemplaires

Maquette : KH Communication





Créé en octobre 1979, le CAUE de Vaucluse fête cette année ses 40 ans de service public, au plus près de nos territoires.

Organisme associé du Département de Vaucluse, le CAUE reste très attaché à la proximité avec les particuliers et les différents acteurs de l'aménagement et du cadre de vie, notamment au travers de ses 1 500 permanences annuelles.

A l'heure des projets de métropolisation et de l'émergence de réelles inquiétudes sur la présence du service public au plus près des habitants, le maintien de notre présence sur l'ensemble du territoire vauclusien demeure pour nous une priorité.

Dans le même temps, et depuis 40 ans, les missions du CAUE ont évolué avec comme objectif de toujours s'adapter aux différents contextes institutionnels (*exemple de la place des intercommunalités*), réglementaires (*exemple des PMR, Personne à Mobilité Réduite*) et bien évidemment climatique (*exemple de la rénovation énergétique*).

Le CAUE s'attache à situer ses interventions au plus près des attentes des collectivités partenaires. Ainsi, nos architectes, paysagistes et chargés de mission, militants passionnés, œuvrent au quotidien pour transformer ces intentions en actes, en apportant les services d'une ingénierie publique basée sur une approche pédagogique, hors de tout avis à caractère « obligatoire ».

Et s'il fallait cette année mettre en valeur un volet particulier de nos actions, citons nos interventions sur les ENS, Espaces Naturels Sensibles du département, espaces à enjeux particuliers du fait de leur fragilité.

Pierre Gonzalvez
Président du CAUE
Vice-Président du Département

1 les **MISSIONS** du **CAUE**



Le CAUE, ou Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture de 1977.

Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental, le législateur ayant réaffirmé que l'architecture, les paysages et le patrimoine étaient d'intérêt public.

Le CAUE est créé par les responsables locaux et présidé, en Vaucluse, par Pierre Gonzalvez, vice-président du Département.



LES CAUE SONT INVESTIS DE 4 MISSIONS :

Conseiller les collectivités

Le CAUE est à la disposition des collectivités et administrations publiques qui peuvent le consulter pour tout projet d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement : diagnostics territoriaux, analyse de paysage, études préalables aux documents d'urbanisme, guides de recommandations architecturales et paysagères, accompagnement des projets d'équipements publics, etc...

Conseiller les particuliers

Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois pouvoir être chargé de la maîtrise d'œuvre.

Former

Le CAUE contribue à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Sensibiliser

Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

UN ORGANISME ASSOCIÉ DU DÉPARTEMENT

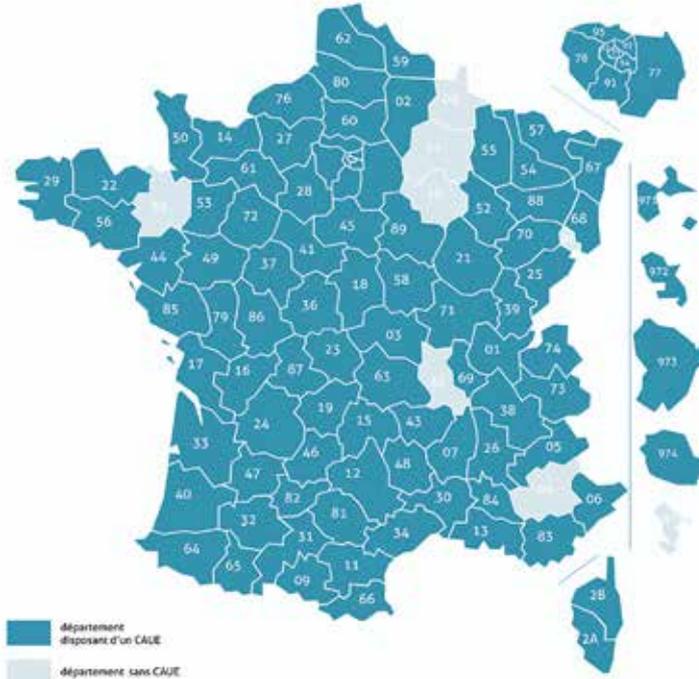
Historiquement né de la volonté du Département, c'est ce dernier qui est en charge au sein du Conseil d'administration, de la gouvernance de l'association.

Depuis quelques années les deux institutions ont renforcé leur partenariat en développant, à côté des traditionnelles missions de conseil au public et d'accompagnement des collectivités, des

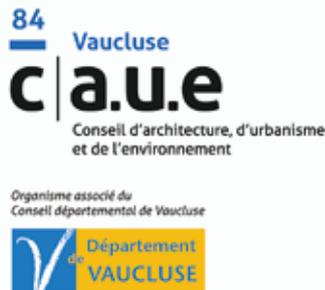
missions d'accompagnement aux services du Département.

La convention cadre liant le CAUE au Département pour la période 2018-2020 définit ainsi des axes d'intervention communs permettant de créer des articulations entre les dynamiques portées par les deux partenaires pour favoriser des synergies de développement territorial à l'échelle du Vaucluse. Les axes d'intervention convergent avec les axes de la stratégie « Vaucluse 2025-2040 » :

- Accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse,
- Soutenir la structuration des territoires de proximité,
- Contribuer à une société plus inclusive et plus solidaire,
- Refonder une gouvernance partenariale.



93 CAUE en France



2

FINANCES et CHIFFRES CLÉS



Les recettes du CAUE proviennent essentiellement du produit de la taxe d'aménagement perçue par le Département et des adhésions et contributions des collectivités membres.



Les comptes 2018 s'établissent à 1 433 678 € en recettes et 1 411 854 € en dépenses, soit un excédent de 21 824 €.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le montant de la taxe d'aménagement, taxe affectée qui finance les politiques de protection des espaces naturels sensibles et le fonctionnement des CAUE, reversé au CAUE de Vaucluse au titre de 2018 par le Conseil départemental a été de 830 000 € auquel s'ajoute la prise en charge par le Département du loyer et des actions inscrites dans la convention cadre.

ADHÉSIONS

Le montant des adhésions reste stable à 84 630 € pour 168 adhérents. 132 communes sur les 151 du département sont ainsi adhérentes.

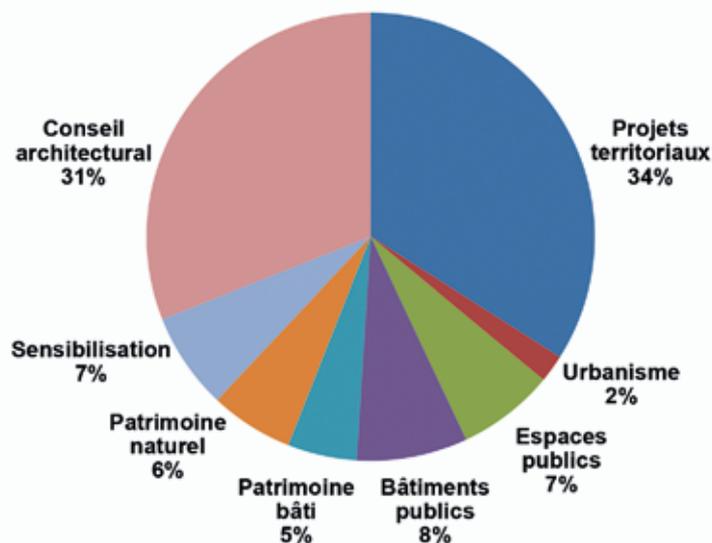
CONVENTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Le montant des conventions, passées pour la plupart avec des collectivités dont le conseil départemental, s'élève à 229 161 €. Il faut noter qu'additionné aux adhésions, ce montant représente près de 30% des recettes.

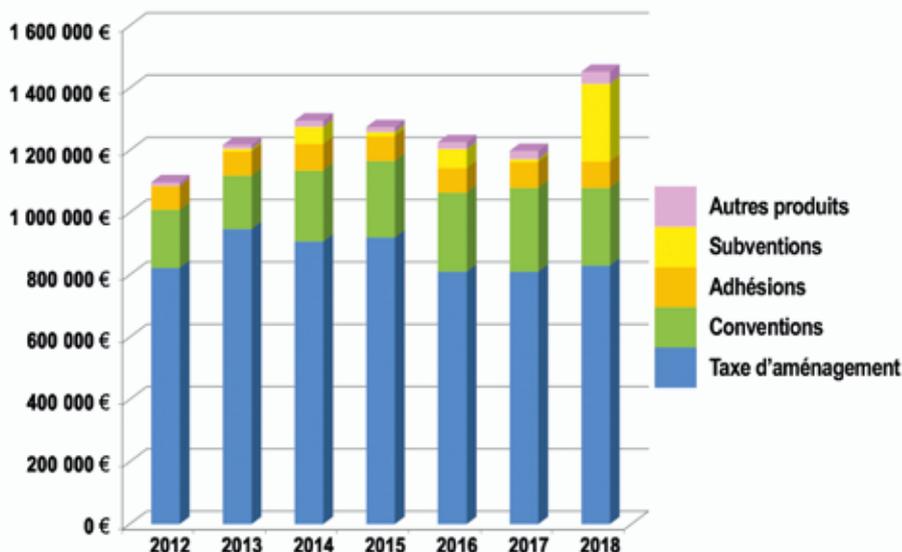
SUBVENTIONS

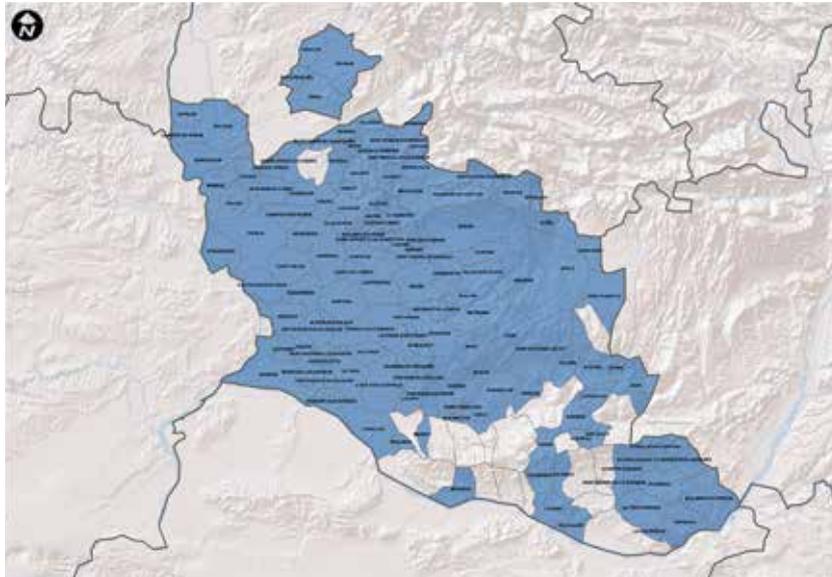
Pour 2018, l'inscription de deux importantes subventions impactent les comptes. A noter que ces aides correspondent à des actions qu'il est prévu de dérouler sur plusieurs années.

RÉPARTITION DES RECETTES SUR LES CONVENTIONS 2018 PAR TYPE D'ACTIVITÉ

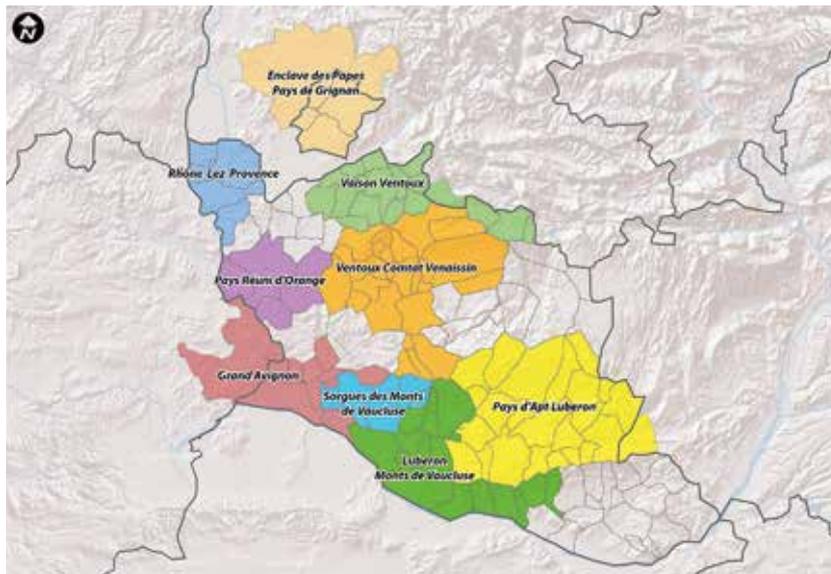


EVOLUTION DES RECETTES DE 2012 À 2018



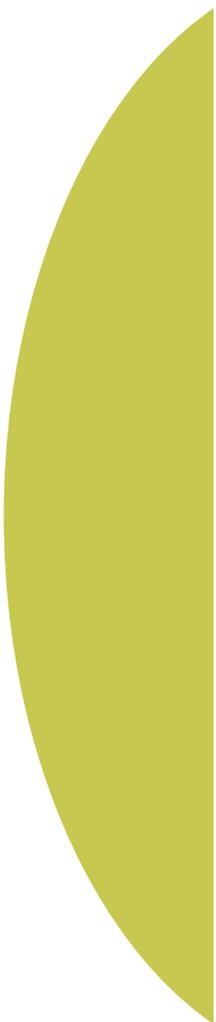


132 communes adhérentes au CAUE de Vaucluse



Intercommunalités adhérentes en 2018

2018 en QUELQUES CHIFFRES

- 
- 118** communes disposent de l'assistance architecturale du CAUE
 - 32** communes disposent de l'assistance architecturale du Parc du Luberon, cofinancée par le CAUE
 - 168** adhérents au CAUE, dont :
 - 132** communes
 - 9** intercommunalités ou syndicat de communes
 - 10** journées ou séances d'information ou de visite ont été organisées
 - 280** personnes environ ont participé à ces journées
 - 12 000** dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme ont fait l'objet d'une fiche avis *
 - 3 500** pétitionnaires ont été rencontrés dans leur commune *
 - 2 050** permanences de conseil architectural en commune *
 - 18** conventions de permanences supplémentaires d'assistance architecturale ont été établies
 - 47** conventions de mission d'accompagnement ont été établies avec les collectivités

*PNRL inclus

3 PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DEVELOPPEMENT DURABLE



De par sa mission de service public, le CAUE accompagne dans la durée les collectivités dans la définition d'orientations d'aménagement et de développement à moyen ou à long terme. Ainsi, l'appui à l'élaboration de chartes ou à la labellisation de territoires offre un cadre spatial et temporel cohérent à la mise en œuvre de politiques d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.



PROJET DE CRÉATION D'UNE LIAISON CYCLO ENTRE LE VILLAGE DE PIOLENC ET LA VIA RHÔNA

La Via Rhôna (*EuroVéloroute 17*), itinéraire cyclotouristique européen qui relie les rives du lac Léman à la Méditerranée a été mis en service en 2018. Il comprend pour l'instant des sections aménagées en site propre sur les berges du Rhône et des tronçons, dont certains sont provisoires, sur de petites voies communales.

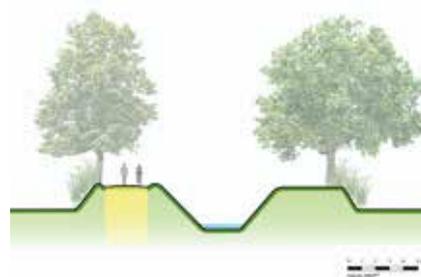
Dans le cadre du développement de cette nouvelle offre de mobilité cyclo, la commune de Piolenc souhaite réaliser une connexion entre le village et la Via Rhôna. Cette liaison cyclo, d'un peu plus de 3,5 km, permettra de relier, pour les loisirs et les déplacements quotidiens, le cœur du village au plan d'eau de Piolenc* et à la gare d'Orange, puis se connecter à la Via Venaissia pour rejoindre Carpentras.

Le chemin sur berges du Rieu Foyro a été pressenti pour accueillir une partie de cet itinéraire de liaison douce. Ce chemin de service, jusque-là dédié à l'entretien de la rivière, est installé sur un large remblai qui fait digue. La rivière n'étant pas domaniale, c'est une servitude de passage. Il est couramment utilisé par les promeneurs et se connecte à Piolenc par deux placettes en bordure ouest du village. Ces placettes pourraient accueillir du stationnement.

Il offre un itinéraire très direct et sécurisé vers le lac et le Rhône et traverse très agréablement les paysages agricoles de la plaine rhodanienne, pour une très large partie à l'écart des infrastructures routières. Le complément de l'itinéraire se ferait en voie partagée sur des petites voies communales. La commune a fait appel au CAUE de Vaucluse pour l'assister au niveau des choix et options pour cet itinéraire, notamment en termes de paysage, de revêtement de sol, pour avoir aussi un aperçu des contraintes foncières et s'enquérir des dispositifs envisageables

pour sécuriser la voirie à partager entre circulation automobile et vélo. Un dispositif de type Chaucidou a ainsi été proposé. Sur ces bases, la commune a préparé un dossier de demande de subvention pour le projet.

**Le Plan d'eau de Piolenc est un lac issu de gravières des berges du Rhône. Une partie est actuellement toujours exploitée, l'autre est en cours de requalification sur la base d'un projet de renaturation, d'accueil du public et de production d'énergie photovoltaïque.*



Repérage sur site

PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DEVELOPPEMENT DURABLE

Sur un total d'environ 3,7km entre le centre-ville de Piolenc et le tracé de la Via Rhôna en berges du Rhône, 2,1 km seront à aménager en site propre sur le chemin sur berges du Rieu. Le restant de l'itinéraire, environ 400 m au départ du centre-ville et 1,2 km à l'arrivée sur le plan d'eau de Piolenc et la Via Rhôna se fera sur les emprises de petites voies communales peu fréquentées par la circulation automobile.

En première approche, le budget d'aménagement a été estimé à 383 000 € HT. Les choix précis d'aménagement (équipement des sections cyclo en bordure de voie communales, nature des revêtements de sol de la piste en site propre, mobilier...) restent toutefois à étudier. Des options d'aménagements, permettant d'optimiser, voire de minorer quelque peu ce budget, seront étudiées.

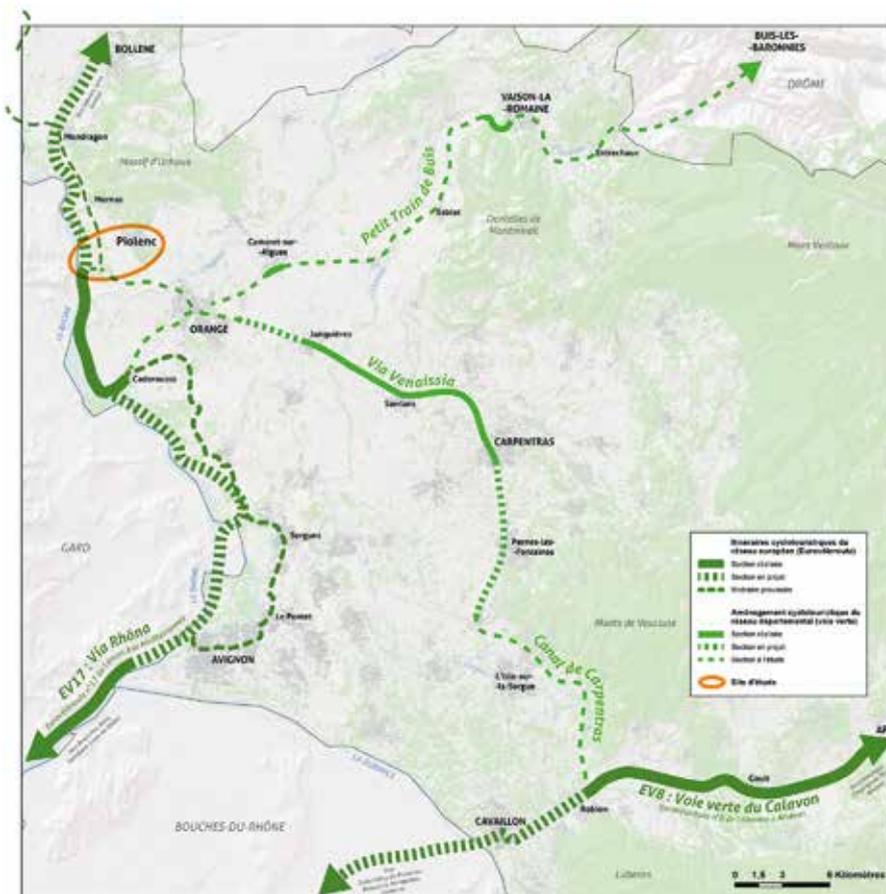
LE POINT DE VUE

Louis Driey, Maire de Piolenc

« La CAUE a été un maillon indispensable dans l'étude financière et l'étude faisabilité du projet.

Les élus ont choisi un scénario de cheminement parmi les trois que la CAUE nous a proposés.

J'invite les élus départementaux et régionaux à soutenir financièrement les communes afin qu'elles soient en capacité de développer leurs projets de pistes cyclables. La volonté de Piolenc, c'est de donner la priorité aux piétons et aux cycles en créant des voies dédiées à ces seuls utilisateurs. »



Les voies vertes du Vaucluse



Louis Driey sur la piste Via Rhôna

PROJET INTERREG TRAILS

Le CAUE de Vaucluse, acteur de la coopération européenne

Afin de contribuer à la cohésion de l'espace européen, différents CAUE, notamment ceux des départements de l'Est de la France et de la bordure méditerranéenne, se sont engagés dans la coopération internationale. La stratégie de Lisbonne, visant à favoriser la compétitivité de l'Union européenne, comme la stratégie de Göteborg, qui fixe le développement durable comme une priorité, correspondent pleinement aux objectifs d'action des CAUE. Dans cet esprit, le CAUE de Vaucluse, en appui de ses missions traditionnelles de conseil, de sensibilisation, d'information et de formation, à plusieurs reprises, a participé à des programmes de coopération européenne :

- 2000-2006 : projets « *Culturalp* » sur la gestion des sites culturels alpins (*programme Interreg IIIB « Espace Alpin »*) et « *Pays.doc* » sur la valorisation des paysages méditerranéens, auprès de la Région PACA (*programme Interreg IVB « Méditerranée occidentale »*),

- 2007-2013 : projet « *CAPACities* » sur l'attractivité des villes alpines (*avec notamment une étude sur le Pays « une Autre Provence »*) et projet « *Terra [in]cognita* » sur la promotion de l'architecture de terre (*programme « Culture »*).

La proposition trAILS : un projet d'étude pour la transformation durable des friches industrielles de l'arc alpin

Les partenaires italiens de LAMORO (agence



Le site autrichien d'Eisenerz

de développement local du Piémont Sud), avec qui nous avons travaillé sur ces projets, nous ont sollicités en 2017 pour un appel à manifestation d'intérêt du programme Interreg 2014/2020 « Espace Alpin ». L'équipe, pilotée par le département « Industrial landscapes » de l'Université de Technique de Munich et regroupant déjà dix partenaires universitaires et organismes de développement local répartis entre l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, et la Slovénie, recherchait un partenaire français pour finaliser sa proposition « trAILS » (« transformation of Alpine Industrial Landscapes ») sur la transformation durable des friches industrielles des Alpes (les « AILS »).

L'argument du projet trAILS : les vallées alpines, hauts lieux historiques du développement industriel en lien avec la force hydraulique / l'hydroélectricité ont connu une importante désindustrialisation durant la deuxième moitié du XXe siècle.

Ce retrait de l'activité industrielle a laissé de nombreuses friches. Ces sites délaissés posent, pour beaucoup, de graves problèmes environnementaux, de sécurité pour les populations riveraines et d'images dans une montagne pour partie toujours industrielle et où le tourisme a partout pris une large place. Pour autant, ces friches contiennent aussi de précieux témoignages de la culture industrielle qui a façonné l'identité de ces vallées alpines. Ces friches sont aussi devenues, dans le cadre très contraint de ces territoires de montagne, des gisements de foncier « recyclable » pour de nouveaux développements.

Le projet trAILS se propose de faire un recensement de ce phénomène à l'échelle de l'arc alpin, d'analyser ses caractéristiques, de comparer les politiques et les actions actuellement en œuvre, et d'élaborer, sur la base d'expérimentations sur quatre sites pilotes, des méthodes d'approche et de projet de développement durable.

PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DEVELOPPEMENT DURABLE

Le choix de la participation du CAUE de Vaucluse

La partie Est du Vaucluse faisant partie du territoire de la Convention Alpine (zone Montagne de l'arc Alpin), le sujet des friches industrielles, en résonance avec la valorisation du patrimoine naturel et culturel pour un mieux vivre dans ces vallées, entrainé dans le cadre de nos missions de sensibilisation sur l'amélioration du cadre de vie.

Le cheminement de la proposition du projet trAILS s'affinant, il s'est avéré nécessaire pour l'intérêt de la démarche, d'élargir, pour la partie française, le champ de la réflexion à l'échelle des deux Régions SUD-PACA et Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), concernées par cette zone Montagne. À ce stade de la démarche de candidature, les Régions SUD-PACA et AURA sollicitées par le CAUE de Vaucluse pour être « observateurs » du projet se sont montrées très intéressées par ce programme. La première pour étudier des possibilités de pistes de politiques contractuelles à mettre en place sur ce sujet. La seconde en complément de son programme « IDFriches », visant à structurer les acteurs publics et privés des filières de la transformation des friches de cette région toujours en tête de l'activité industrielle française.

La constitution de l'équipe partenariale ne pouvant pas être remise en cause en cours de démarche d'appel à projets, le CAUE de



Le site de L'Argentière - la Bessée

Vaucluse s'est donc retrouvé en position de partenaire pour un projet au territoire débordant sensiblement les frontières de son département ! Pour dépasser cette difficulté d'exercice, une collaboration avec les CAUE des autres départements concernés et l'Union Régionale des CAUE AURA, a été proposée.

Le contenu du projet trAILS

Le projet trAILS a été retenu par l'Union européenne en mai 2018. Il comporte quatre blocs de travail techniques (Workpart-WP) :

- Recensement des « AILs » et mise en place d'une base de données SIG en ligne,
- Élaboration d'une méthode pour l'analyse / l'évaluation des AILs (analyse multicritères des AILs : conditions environnementales / socioéconomiques, patrimoine, projets et politiques locales / régionales existantes ...),
- Élaboration de méthodes de projet pour la transformation des AILs,
- Gestion et transfert des connaissances acquises (*réalisation d'un module d'apprentissage «trAILS» pour la recherche et les institutions publiques/privées impliquées dans la transformation des AILs/ recommandations de planification et de politiques pour les agences régionales et nationales...*).

Le développement des méthodes d'analyse et de projet se fera sur la base de travaux de terrain avec les acteurs locaux de quatre sites pilotes (friches d'une ancienne aciérie de la région du Steiermark en Autriche, d'une cimenterie dans le Piémont en Italie, d'une usine textile dans la région de Kran en Slovénie et de deux usines électrométallurgiques dans les Hautes-Alpes, sur les communes de L'Argentière-La Bessée et La Roche de Rame).

L'étude va se développer avec des allers-retours entre les six partenaires universitaires dont les domaines de compétence touchent à l'urbanisme, la planification territoriale, le paysage et l'écologie, l'économie des politiques publiques ainsi que la sociologie et les quatre organismes de conseil et de développement local, dont le CAUE de Vaucluse.

L'avancement du projet trAILS durant l'année 2018

Le deuxième semestre de l'année 2018 a permis, pour la partie France du projet, de rencontrer aux côtés du CAUE des Hautes-Alpes, les collectivités locales du site pilote des Hautes-Alpes pour organiser avec eux l'étude à venir, de réaliser un rapport de présentation de ce site et de mettre au point la méthode de recensement des friches industrielles à l'échelle des alpes françaises. Une communication des objectifs et attendus de l'étude a été faite auprès des principaux partenaires français du projet. Des contacts restent à nouer pour la suite du projet. Des contacts fructueux ont notamment été pris avec la Région AURA dans le cadre de son programme IDFriches et avec l'EPFL de Savoie qui a présenté fin 2018 un observatoire des friches de son département.

Deux réunions internationales ont eu lieu en 2018, la première pour initier le projet dans ses aspects administratifs et organisationnels. La seconde, pour présenter chacun des quatre sites pilotes, discuter de la méthodologie du recensement, cadrer les études à réaliser notamment sur les politiques existantes en lien avec les friches et enfin pour préparer l'organisation des visites d'analyse et de workshop sur les sites pilotes. Ces visites réuniront l'ensemble des partenaires européens. Elles sont prévues environ tous les 3 mois durant l'année 2019 et le 1er semestre 2020. La première de ces visites a eu lieu sur le site autrichien d'Eisenerz en janvier 2019. La visite du site de L'Argentière-La Bessée/La Roche de Rame est programmée pour novembre 2019 et février 2020.

D'autres
MISSIONS
menées en
2018

TVB Trame verte et bleue : de la planification régionale à la construction d'une stratégie territoriale

Finalisation de l'étude OGS, Fontaine de Vaucluse

Via Venaissia : Contrat d'axe 2018

SI du bassin versant du Rieu Foyro : Mise en œuvre du schéma d'aménagement

Conseil Départemental : Suivi de la Charte qualité pour les parcs et quartiers d'activités

Expertise paysagère dans le cadre des projets routiers du Département

Projet de réorganisation des stationnements, à Bédoin

Conseil Départemental : Accompagnement du PDIPR

CC Pays d'Apt Luberon : Requalification de la ZA des Bourguignons à Apt



Programme
d'**ACTIONS**
2019

TVB Trame verte et bleue : de la planification régionale à la construction d'une stratégie territoriale

Interreg : Programme de requalification des friches industrielles dans l'arc alpin

OGS : Finalisation de l'étude de définition et lancement de la phase opérationnelle du projet Grand site

Via Venaissia : Contrat d'axe 3^e année

SI du bassin versant du Rieu Foyro : Mise en œuvre du schéma d'aménagement

Conseil Départemental : Suivi de la Charte qualité pour les parcs et quartiers d'activités

Gordes : Mise en place d'un périmètre dérogatoire à l'article L111-6-2 du Grenelle II

Expertise paysagère dans le cadre des projets routiers du Département

Conseil Départemental : Accompagnement du Schéma vélo et du PDIPR

Renforcement des liens avec les intercommunalités



4 URBANISME

En charge de l'application des règlements d'urbanisme au quotidien, le CAUE se doit également d'être présent en amont pour accompagner les communes dans les différentes phases d'élaboration de leurs documents d'urbanisme. En relation avec les services de l'Etat ainsi qu'avec les bureaux d'études, le CAUE peut ainsi apporter un autre regard sur les perspectives d'évolutions paysagères du territoire communal.



**ETUDE D'URBANISME
PRÉ-OPÉRATIONNELLE
À SAINT-HIPPOLYTE-LE-
GRAVEYRON**

Dans le cadre de la révision de son PLU, la commune de Saint-Hippolyte-le-Graveyron a souhaité engager une première étude pré-opérationnelle afin de tester une unité foncière et propriété publique, située à proximité de la mairie ; ceci afin d'aider à la définition d'un programme de développement mesuré (habitat, activité et commerce éventuels) situé dans le périmètre « restreint » de la mairie et de ses premiers abords.

La mission confiée au CAUE a donc été une mission d'assistance en phase d'aide à la décision.

Un travail de terrain nourri de nombreux échanges avec les élus a permis de préciser les enjeux et de mieux définir le programme qu'il conviendrait de développer.

En premier lieu, c'est un état des lieux et diagnostic territorial, urbain et paysager qui a été réalisé, au regard des perspectives de développement à prévoir au PLU en cours d'élaboration, et cadré par le SCOT en vigueur. Ensuite, l'élaboration de scénarii de développement, sous forme de plans masse a permis de préciser les grands principes urbanistiques et architecturaux attendus et nécessaires à la création d'un quartier/ îlot durable au sens des éco-quartiers où habitat dense, mixité sociale et fonctionnelle, écologie urbaine et qualité de vie se conjuguent.

Ce travail va maintenant nourrir la mission du bureau d'études chargé du PLU.



Extrait des enjeux urbains



Extrait du diagnostic urbain et paysager



L'entrée du village



Existant

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE MORMOIRON POUR DEFINIR SA STRATEGIE DE PLANIFICATION TERRITORIALE

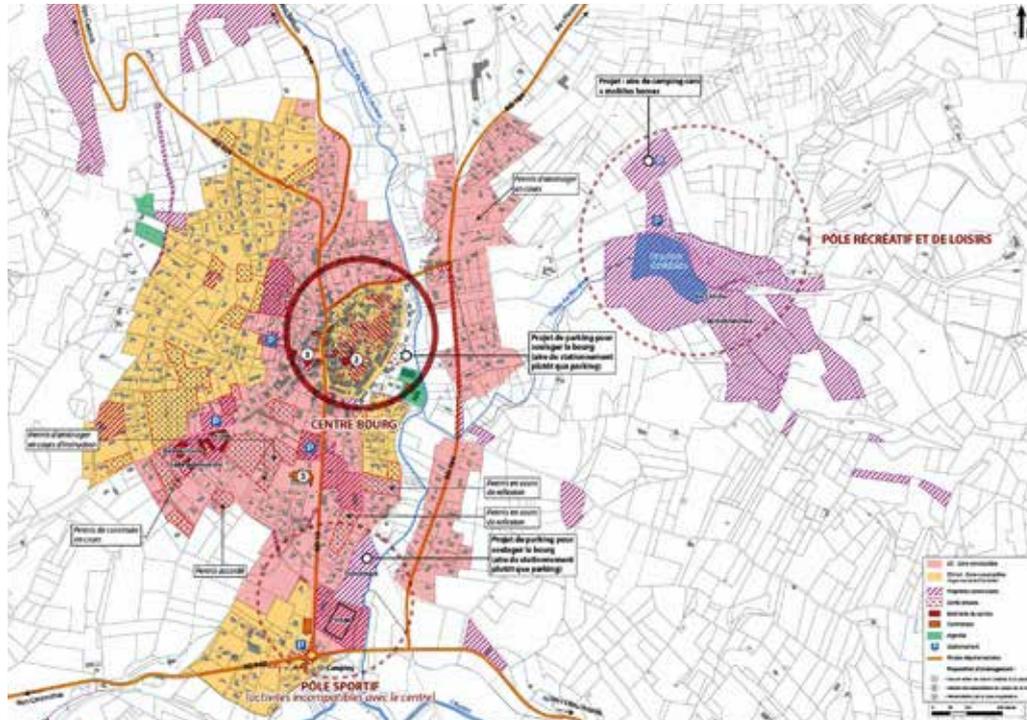
Les élus de Mormoiron mènent, depuis leur élection, différents projets sur leur territoire visant notamment à valoriser son patrimoine bâti et naturel, à renforcer son attractivité touristique et à améliorer le cadre de vie des mormoironnais de manière générale. Parallèlement à cette dimension opérationnelle, la municipalité s'est penchée, dans une vision prospective, sur la planification de son territoire. Le document d'urbanisme en vigueur étant une carte

communale qui semble ne pas répondre aux objectifs d'aménagement esquissés pour la commune, notamment, en matière de développement démographique, les élus ont souhaité disposer des conseils du CAUE pour les accompagner dans leur réflexion. La question posée au CAUE portait sur l'évolution du document d'urbanisme à savoir le choix de rester en carte communale ou d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme. La mission du CAUE a consisté d'abord à analyser et comprendre le territoire de Mormoiron grâce à des visites de terrain avec les élus et un travail cartographique. Fort de cet état des lieux, la seconde phase a porté sur la comparaison entre ces deux procédures: carte communale et PLU afin d'évaluer la pertinence de chacune d'elles au

regard des projets envisagés par la commune, dont notamment l'aménagement du plan d'eau des Salettes, ainsi que les orientations du SCOT de l'Arc Comtat Ventoux.

Le travail d'accompagnement, sous la forme de plusieurs réunions de concertation, a permis d'apporter des éléments d'éclairage aux élus concernant la question posée et a également ouvert le champ sur des sujets connexes allant dans le sens d'une valorisation patrimoniale et touristique du territoire.

Dans cet esprit, les élus de Mormoiron vont s'engager dans une démarche d'élaboration du PLU en 2019 en vue de décliner, au-delà d'une approche réglementaire, un projet de territoire mettant en cohérence les projets réalisés et les projets à venir.

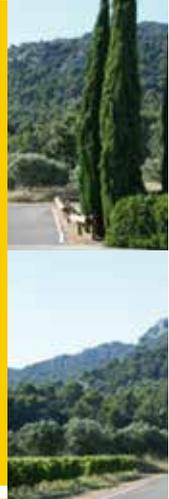


D'autres
MISSIONS
menées en
2018

Conseil Départemental : Travail sur le Porter à connaissance (PAC) urbanisme

Participation à l'atelier Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du Grand Avignon

Sensibilisation à l'urbanisme du personnel de la Direction des bâtiments du Département



Accompagnement des communes pour la concrétisation de sites en OAP Habitat

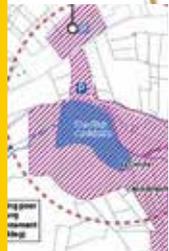
Conseil Départemental : Création d'une fiche pédagogique PLU habitat (servitudes de mixité sociale)

Séguret : Analyse paysagère en vue de l'extension d'une zone constructible

Suivi de l'élaboration du PLU de Mormoiron

Participation atelier Coefficient Biotope PLU Avignon AURA

Contribution PLU Avignon pour patrimoine XX^e siècle extra muros



Programme
d'**ACTIONS**
2019

5 AMÉNAGEMENTS d'ESPACES PUBLICS



Le CAUE accompagne traditionnellement les maîtres d'ouvrage publics pour l'élaboration de leurs programmes d'aménagement urbain. L'élaboration d'un programme qui peut s'appuyer sur un processus de concertation consiste à récapituler les usages actuels, les demandes des utilisateurs et des élus, et de les confronter avec les contraintes du lieu. Une fois l'enveloppe budgétaire prévisionnelle arrêtée, les financements peuvent être sollicités, tandis que le CAUE accompagne le maître d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre.



ÉLÉMENTS DE PROGRAMME POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE ET LA RESTAURATION DES FONTAINES DU HAMEAU SAINT-QUENTIN À SAIGNON

Le hameau de Saint-Quentin est implanté en contrebas du village de Saignon. Traversé par la RD174 qui donne accès au village par le nord, le hameau se trouve à environ 1,7 km à vol d'oiseau du centre ancien avec lequel il entretient une relation visuelle.

Alors que la partie supérieure du coteau est essentiellement occupée par la vigne et les vergers de cerisiers, les abords du hameau Saint-Quentin sont marqués par la présence de grandes parcelles de cultures céréalières. Ce contexte agricole ouvert permet des vues lointaines vers les Monts de Vaucluse au nord et le Massif du Luberon au sud.

Le hameau est constitué d'une dizaine de maisons agglomérées autour de ruelles très étroites. Il est bordé à l'Est et au Sud par le château et ses nombreuses dépendances tandis qu'un corps de ferme constitue sa façade ouest. Outre la départementale, il est traversé par le GR 92 et le GR 911.

Le bâti de type villageois en R+1,5 et R+2 présente un caractère hétérogène lié d'une part à une variété de volumétries notamment due à la juxtaposition de bâtiments à usage d'habitations et de remises et, d'autre part à des traitements de façades très diversifiés (autant dans les matériaux employés que dans les teintes). Cette hétérogénéité est particulièrement marquée au niveau de la place située au nord du hameau. Malgré la présence de cette place et d'une autre placette, chacune dotée d'une fontaine, le hameau ne présente pas de centralité.

Le hameau est bordé par un ruisseau qui prend sa source sur le plateau des Claparèdes et alimente plusieurs ouvrages tout au long de son parcours (bassins, fontaines, lavoir) avant de rejoindre le Calavon. Ces éléments de « petit patrimoine bâti » auxquels s'ajoutent murets et caniveaux sont autant d'éléments qui font la singularité du hameau Saint-Quentin.

Les partis d'aménagement retenus par la municipalité de Saignon, qui souhaite améliorer le cadre de vie des habitants du hameau en aménageant la place et en restaurant les deux fontaines publiques, devront valoriser le patrimoine naturel et le patrimoine bâti du hameau tout en facilitant les usages quotidiens. Ils respecteront, de par les proportions et le choix des matériaux employés, l'harmonie existante dans le traitement des espaces publics de la commune. La place conservera sa polyvalence (stationnement et manifestations ponctuelles) tout en améliorant le confort des usagers (apport d'ombrage, restauration et remise en eau des fontaines, etc.). Une attention particulière sera portée à la gestion des eaux pluviales. Des solutions de drainage et/ou de maîtrise du ruissellement seront intégrées à l'aménagement tandis que les revêtements de sols proposés en

remplacement des revêtements dégradés seront perméables et d'entretien facile.

Une mission de maîtrise d'œuvre sera confiée à un paysagiste en 2019.

A l'occasion de cette étude portant sur les places et les fontaines du hameau, le CAUE a suggéré à la commune de mettre en place un dispositif de plantation participatif des pieds de façades dans les ruelles du hameau à l'occasion de leur réfection prévue dans une seconde tranche de travaux.



Plan de masse de la place principale et de la placette

D'autres **MISSIONS** menées en **2018**

Accompagnement du dispositif « Jardins familiaux » à Lapalud

Accompagnement du dispositif « 20 000 arbres » pour la Via Venaissia

Peypin d'Aigues : Projet d'éco-quartier en greffe du village et réaménagement de rues et places du village

Valréas : Aménagement de places

Mise en accessibilité des espaces extérieurs du château de Fargues au Pontet



Programme d'**ACTIONS** **2019**

Place de la place de l'église à Saignon

Aménagement du jardin de la Ferraille au Thor

Accompagnement des dispositifs « Jardins familiaux » et « 20 000 arbres »

Aménagement d'un parc public à Sérignan-du-Comtat

Aménagement de divers espaces et aires de stationnement à Vauignes

Caumont-sur-Durance : Aménagement d'une liaison douce route de l'Isle-sur-la-Sorgue

Assistance pour le choix d'un maître d'œuvre pour la mise en accessibilité des espaces extérieurs du château de Fargues au Pontet

Buisson : Aménagement paysager aux abords de la Tour de Guet

6

CONSTRUCTION et AMÉNAGEMENT de BÂTIMENTS PUBLICS

Selon le principe qu'il ne peut exister de bon projet que s'il existe un bon programme, le CAUE joue un rôle essentiel dans la définition, par les maîtres d'ouvrage publics, de leurs programmes de réhabilitation, d'extension ou de construction d'équipement.

L'élaboration d'un programme constitue ainsi un moment de débat riche et précieux pour l'avenir du projet. Il consiste à récapituler les usages actuels, les demandes des utilisateurs et des élus, et de les confronter avec les contraintes du site. C'est sur cette base qu'est construit le programme architectural, accompagné de son volet technique.

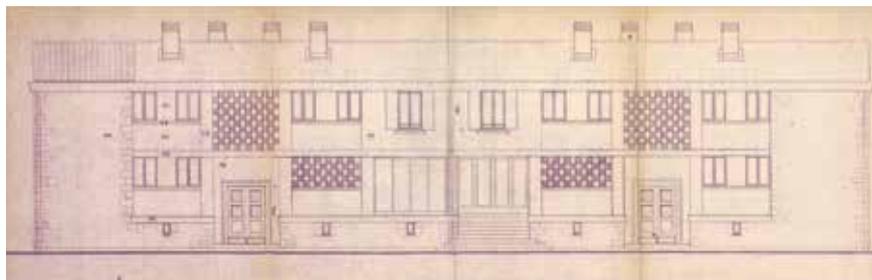
Une fois l'enveloppe budgétaire arrêtée, les financements peuvent être sollicités, tandis que le CAUE accompagne le maître d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre.

CONSTRUCTIONS et AMENAGEMENT de BÂTIMENTS PUBLICS

TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE DE MORNAS EN MAISON DES ASSOCIATIONS

Installée en bordure de la Nationale 7, l'ancienne gendarmerie a été construite en 1962. Elle présente près de 600 m² répartis sur deux niveaux de bureaux et logements sur un niveau garage. La structure bâtie est très contraignante car les cloisons sont quasiment toutes lourdes et structurantes. Son traitement avec loggias, murs pignons plaqués pierre rustique, emmarchement massif d'accès est bien représentatif de ces années de constructions. Désaffectée depuis quelques années, elle est utilisée partiellement par diverses associations et logements, dans des conditions de confort et de conformité très insuffisantes. La question posée au CAUE portait sur une éventuelle démolition, et donc sur la faisabilité d'un projet de rénovation lourde.

Après prise de connaissance des usages actuels et des besoins des différentes associations, un scénario a été proposé à la commission municipale. Le principe est de créer des salles de réunions ou activités pouvant accueillir une cinquantaine de personnes et de proposer des bureaux polyvalents avec possibilité de stockage individuels pour chaque association.



Façade sur nationale 7

Le scénario propose de conserver au maximum la structure du bâti principe de base du développement durable, d'éviter la démolition - reconstruction grâce à un principe d'aménagement d'un beau volume sous rampants au premier niveau en se libérant des combles. L'isolation des parois extérieures et la mise en accessibilité de tous les niveaux pour les personnes à mobilité réduite est également étudiée.

Au final après discussion, le choix de la municipalité sur un des scénarii a permis d'estimer une première approche de l'enveloppe financière à prévoir. Et c'est sur cette base que le CAUE a accompagné les services pour l'appel à candidatures qui a été lancé auprès d'équipes de maîtrise d'œuvre comprenant un architecte mandataire. C'est le bureau Obrador d'Architecture qui a été désigné.



LE POINT DE VUE

Bruno Genta
Premier adjoint,
Finances et suivi des projets de Mornas

« Pour les projets les plus importants de la commune une mission d'aide à maître d'ouvrage est indispensable. Un partenariat avec le CAUE, compte tenu de ses compétences, est à l'évidence le plus adapté à nos besoins. À ce jour, 2 projets sont en cours de réalisation, mission accomplie !! »



Principe d'aménagement

CRÉATION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DANS LE VIEUX VILLAGE DE ROBION

Du fait de l'ouverture à la construction de nouvelles parcelles, l'actuel groupe scolaire situé en bas du village ne va bientôt plus suffire. Plutôt qu'une extension, la municipalité envisage la construction d'un nouveau groupe dans le haut village. Cette installation permettrait de rééquilibrer le positionnement des services sur le territoire communal et redynamiser le village.

La question posée au CAUE portait donc sur la vérification des conditions de faisabilité de cette implantation en site très contraint. En effet le site envisagé est bordé par la colline et le massif forestier d'une part et le Cours d'autre part. Y sont installés actuellement différents bâtiments publics, hétérogènes : un « mille clubs » des années 70, la bibliothèque et le centre de loisirs installés dans des bâtiments traditionnels XIX^{es}, un jeu de boules. L'ensemble est intégré au bâti villageois et particulièrement le bâtiment

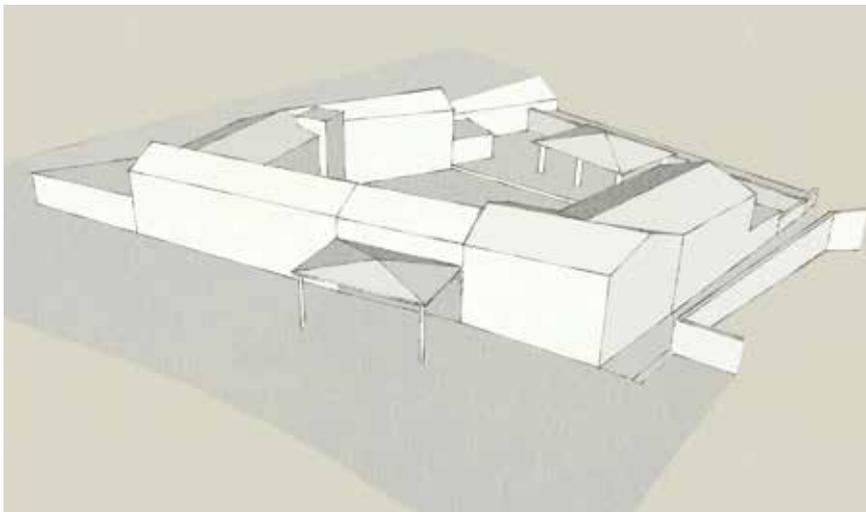


disposé sur le Cours qui présente un intérêt par son volume, et son identité évoquant un bâtiment public.

La mission a consisté à élaborer le programme architectural et technique, pour un établissement de trois sections maternelles et

cinq sections élémentaires, une restauration, un centre de loisirs et ses annexes. Différents scénarii ont été envisagés pour installer les éléments du programme et les espaces de récréation sur le site. Il a été retenu le principe de démolition quasi-totale des existants et de reconstruction à partir du Cours de volumes situés en « U ». La proximité du Cours et des espaces naturels permet une ouverture des activités vers ceux-ci.

L'application de ce scénario a fait l'objet d'une estimation financière qui va permettre à la municipalité d'en envisager la programmation budgétaire puis de lancer le cas échéant les études de conception.



Simulation d'occupation de la parcelle

D'autres **MISSIONS** menées en **2018**

Rustrel : Restructuration du bassin des plages et des sanitaires de la piscine municipale

Buisson : Aménagement d'un local technique

Restructuration du groupe scolaire Pergaud au Pontet

Nouveaux locaux pour La Ligue contre le cancer

Maison de Santé à Jonquières

Conseil Départemental : Participation aux réunions de sélection de maître d'œuvre pour le Collège St Exupéry

Conseil Départemental : Accompagnement à l'élaboration de pré diagnostics globaux pour les Collèges



Programme d'**ACTIONS** **2019**

Rénovation de l'ancienne école de Violès

Conseil Départemental : Assistance pour la définition de ratios, pour la prescription de nouveaux matériaux et pour la démarche BIM

Conseil Départemental : Participation aux réunions de sélection de maîtres d'œuvres (centre routier d'Apt, collège de Vedène, etc)

Participation au jury de concours pour le nouveau groupe scolaire de Mirabeau

Ateliers municipaux et pôle petite enfance le Pontet

Jury nouveaux locaux INRA

Jury projet de MAS, l'Epi, CH Montfavet

Jury IME Merignargue, CH Montfavet

Jury rénovation médiathèque Jean-Louis Barrault à Avignon

Groupe scolaire Althen-des-Paluds

7 PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE BÂTI

Le département recèle un important patrimoine historique. Ce qui en fait un des éléments essentiels de son attractivité. Aux côtés des services de l'Etat (*DRAC, UDAP*) et du Département, le CAUE accompagne les collectivités dans leurs projets de conservation, réhabilitation des différents édifices d'intérêt architectural ou historique.

PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE BÂTI

CCPRO : DIGUE D'ENCEINTE DE CADEROUSSE, M.H. INSCRIT

Expertise patrimoniale préalable au transfert de la compétence GEMAPI et animation d'un groupe de travail pluridisciplinaire.

L'emblématique digue de Caderousse qui ceinture le centre ancien médiéval sur 1716 mètres est un ouvrage hydraulique remarquable protégé au titre des monuments historiques. Edifiée au milieu du 19ème siècle par l'ingénieur Rondel en remplacement des levées de terre et des murailles du XIVème siècle, elle a encore aujourd'hui un rôle majeur de rempart contre les crues du Rhône.

A la demande de la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange, gestionnaire de la digue au titre de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), le CAUE a réalisé une première expertise technique et patrimoniale de l'ouvrage : évaluation de la valeur patrimoniale, état sanitaire général et critique de l'état de présentation.

L'étude CAUE a été présentée à un groupe de travail constitué des acteurs des deux compétences hydraulique (commune et CCPRO) et patrimoine (UDAP et DRAC/CRMH). Le constat est que la relative bonne



Martelière



Détail du perré



présentation de l'ouvrage cache un degré élevé de dégradation ; l'absence d'entretien et des interventions inadaptées portent progressivement atteinte à la conservation de l'ouvrage.

Face à ce bilan sanitaire défavorable qui préoccupe aussi bien les services de l'Etat en charge de la conservation du patrimoine que la CCPRO concernée par la protection hydraulique, le groupe de travail a opté pour une approche novatrice qui se veut transversale. Une étude préalable complète va être commandée courant 2019. Elle intégrera autant les études hydrauliques réglementaires GEMAPI que les exigences en termes de diagnostic sur monument historique. De cette étude découlera une programmation de campagnes de travaux.

De plus, pour une approche globale et une vision à long terme de la gestion de la digue, un plan de gestion sera élaboré et mis en place. Ce document stratégique, né de la concertation de tous les acteurs, a pour vocation de donner un cadre qui permette de croiser tous les enjeux et les problématiques afférentes à l'ouvrage : usages et conflits, dossier d'entretien et maintenance courante, gestion des réseaux et espaces urbains, la question du paysage et son évolution, la valorisation touristique... Avec l'assistance technique du CAUE, et en partenariat avec l'UDAP et de la CRMH,

la CCPRO va donc lancer un appel à candidature pour désigner un groupement pluridisciplinaire (architecte du patrimoine et bureau d'étude hydraulique spécialisé) pour mener à bien cette étude préalable et ce plan de gestion.



D'autres
MISSIONS
menées en
2018

DRAC : Pilotage et suivi de la mission documentaire et perspective sur le patrimoine du XX^e siècle de l'extra-muros d'Avignon

Immeuble La Veillade à Sarrians

Eglise Saint-Pierre à Piolenc

Chapelle Saint-Siffrein à Mornas

Participation aux commissions locales d'AVAP de L'Isle-sur-la-Sorgue et Pernes-les-Fontaines

Cavaillon : Animation SPR



Programme
d'**ACTIONS**
2019

Conseil Départemental : Expertise de projets sur patrimoine protégé

Edition de fiches conseil en lien avec l'UDAP et la DRAC

Création d'un parcours pédagogique et suivi du programme architecture XX^e siècle Avignon extra muros

Assistance pour la labellisation patrimoine XX^e siècle de certains ensembles à Avignon

Participation aux commissions locales d'AVAP

*Restauration des peintures murales Chapelle des thèmes à Goult
Diagnostic église de Viens*

*Document de communication sur les devantures commerciales
à Carpentras et Vaison-la-Romaine*

*Partenariat avec le CAUE du Var pour l'adaptation aux
communes d'Orange et Avignon de l'application Archistoire*

8

PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE NATUREL



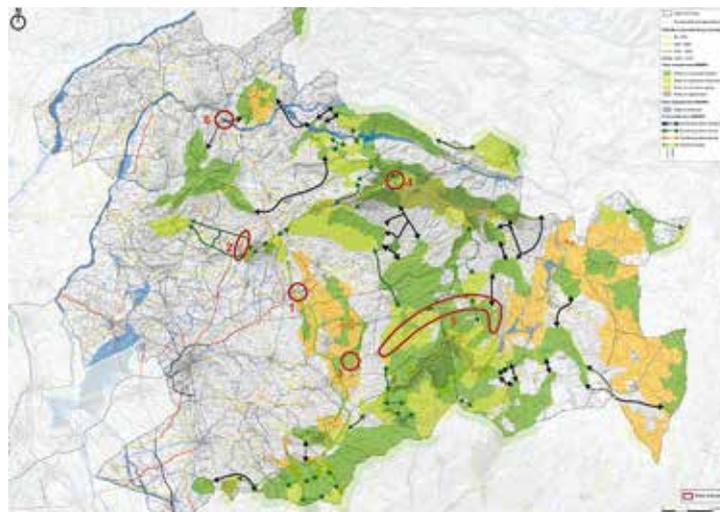
Si la nature et l'héritage humain sont des ressources que chacun s'accorde à devoir préserver, les moyens nécessaires à leur protection et leur valorisation ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre. C'est pourquoi le CAUE intervient en appui auprès des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels d'intérêt écologique ou paysager le plus souvent en lien avec le Département de Vaucluse.



PRISE EN COMPTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional du Mont Ventoux, une étude menée en 2015 par le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (SMAEMV), a permis d'identifier la Trame Verte et Bleue sur le territoire du futur PNR, de collecter de nombreuses données déclinables à différentes échelles, de localiser les réservoirs et les corridors écologiques.

Le Conseil Départemental de Vaucluse a souhaité valoriser ce travail en s'intéressant aux principaux impacts des routes départementales vis-à-vis de la « TVB Ventoux », territoire qui présente une biodiversité particulièrement riche. Cette démarche constitue une première expérience de prise en compte de la TVB vis-à-vis du réseau routier du Département et serait susceptible d'être reproduite sur d'autres territoires du Vaucluse présentant des enjeux de biodiversité. En effet, les données relatives aux modes d'occupation des sols (MOS) couvrent actuellement



Carte de localisation des sites étudiés

environ 80 % du territoire départemental et ont permis d'élaborer la Trame Verte et Bleue sur les périmètres des différents SCOT de celui-ci.

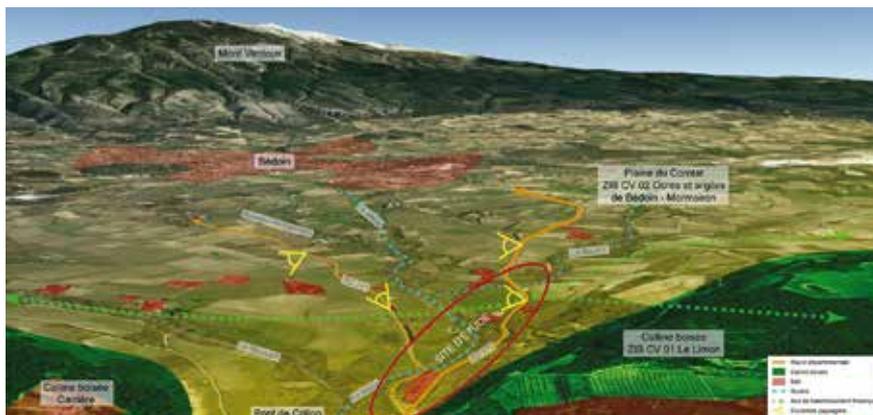
Le Conseil Départemental a souhaité associer le CAUE de Vaucluse. Dans un premier temps, le CAUE a réalisé une carte superposant les données de la « TVB Ventoux », le réseau routier départemental (classé suivant les

données de trafic) et les panneaux A15b indiquant les passages d'animaux sauvages qui ont été géolocalisés par les agences routières. En janvier 2017, lors d'un comité technique regroupant, autour du Conseil Départemental, les agences routières de Vaison-la-Romaine et de Carpentras, le SMAEMV et le CAUE de Vaucluse, l'examen de la carte et les échanges entre les participants ont permis d'identifier six sites correspondant à des tronçons routiers présentant un caractère fragmentant.

Les sites en question sont :

- Site 1 : les routes départementales n°974 et n°241 à Crillon-le-Brave,
- Site 2 : la route départementale n°938 au Barroux et à Caromb,
- Site 3 : les routes départementales n°14 et n°942 à Mormoiron,
- Site 4 : la route départementale n°164A à Beaumont-du-Ventoux,
- Site 5 : la route départementale n°1 à Villes-sur-Auzon et Monteux,
- Site 6 : les routes départementales n°151 et n°938 à Vaison-la-Romaine.

En 2018, le CAUE a analysé trois des six sites (1, 2 et 6). Ces trois sites étaient



Analyse paysagère du site n°1

PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE NATUREL

concernés par des problématiques liées principalement à la grande faune. Les analyses étaient composées d'un diagnostic et de propositions d'aménagement visant à réduire la fragmentation des infrastructures. Des travaux devant être réalisés sur un des sites (RD 938), le CAUE a rencontré in situ l'agence routière de Vaison-la-Romaine. Un compte rendu de terrain a été réalisé définissant les travaux à réaliser pour conforter les corridors écologiques.

Des réunions de terrain ont également été organisées sur deux autres sites présentant des problématiques liées à des groupes d'espèces particulières comme les batraciens avec notamment le Pélodyte cultripède ou le Pélodyte ponctué (site n°3) ou encore les reptiles avec la Vipère d'Orsini (site n°4). Ces réunions ont permis d'échanger sur des scénarios d'aménagement et leur faisabilité.



Pélodyte ponctué, *Pelodytes punctatus* (Teuteul, https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Pelodytes_punctatus_side.jpg)



Vipère d'Orsini, *Vipera ursinii* (Benny Trapp, https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Benny_Trapp_Vipera_ursinii.jpg)



LE POINT DE VUE

Judith Le Pichon
Chargée de mission développement durable et territoires
Service Prospective et Soutien aux Territoires
Direction du Développement et des Solidarités Territoriales Département de Vaucluse

« Les compétences du CAUE, en matière d'analyse cartographique SIG, de conseil en aménagement et d'analyse paysagère ont permis d'avoir une approche globale pour cette étude transversale et pilote pour le Vaucluse. De plus l'intervention du CAUE a permis de mettre en place une approche partenariale du projet. Les propositions d'aménagement ou d'entretien retenues sont désormais en cours de définition opérationnelle et s'intègrent désormais au nouveau plan d'actions du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles.

ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION POUR L'ENS DES COLLINES DU LAC DU PATY À CAROMB

Le site des collines du lac du Paty est situé sur le piémont ouest du Mont Ventoux et au nord du territoire de la commune de Caromb. Il offre une diversité d'ambiances, de paysages, de milieux naturels et d'usages tout à fait remarquable à l'échelle du Vaucluse. Son principal atout est le lac du Paty. Ce site est majoritairement forestier avec des peuplements où dominent les résineux. Un climat chaud et venteux en période estivale engendre un important risque d'incendie.

En décembre 2009, le site des collines du lac du Paty a intégré le réseau des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil Départemental de Vaucluse. Cela afin de répondre à des objectifs de préservation de l'environnement et de valorisation pédagogique.

Un premier plan de gestion prévoyant un programme d'actions pluriannuel, réalisé par le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux (SMAEMV) et l'Office National des Forêts (ONF), a été adopté en comité de site le 4 octobre 2011 pour la période 2011-2016.

Arrivé à échéance en 2016, le plan de gestion a fait l'objet d'une évaluation. Des ateliers thématiques ont été réalisés afin de définir de nouvelles perspectives. En janvier



Maison en ruine du XIVème siècle sur le sentier de la Pré Fantasti

PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE NATUREL



Le lac du Paty

2018, la commune de Caromb a obtenu le renouvellement de la labellisation ENS et a souhaité être accompagnée par le CAUE de Vaucluse pour l'élaboration d'un nouveau plan de gestion pour la période 2019-2023. Le contenu du plan de gestion 2019-2023 consiste à :

- Définir de nouvelles actions nécessaires à la bonne gestion du site.
 - Finaliser les actions partiellement réalisées.
 - Reconduire celles dont l'intérêt est avéré.
- Il s'articule autour de trois enjeux quasi identiques à celui de 2011-2016 :

- Assurer une gestion multifonctionnelle de l'espace.
- Privilégier un accueil du public de qualité.
- Renforcer l'information et la sensibilisation du public et des usagers.

Sur la base de ces trois enjeux, eux-mêmes déclinés en objectifs, 29 actions ont été déterminées, chiffrées et programmées sur



Carte de présentation de l'ENS des collines du lac du Paty

cinq années avec parmi celles-ci :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement de massif,
- la réalisation d'études complémentaires et de suivi de la faune dont la très menacée Gomphe de Graslin,
- l'aménagement d'aires de stationnement,
- l'entretien des sentiers thématiques de la Pré Fantasti et du « Petit patrimoine rural »,
- la conception et la pose d'une table d'orientation,
- la conception et l'édition de supports de communication...



Gomphe de Graslin, *Gomphus graslinii* (Javier F. Garrido, [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Gomphus_graslinii_\(Rambur,_1842\).JPG](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Gomphus_graslinii_(Rambur,_1842).JPG))

Le 16 janvier 2019, le plan de gestion a été validé lors d'un comité de site réunissant les collectivités, propriétaires, gestionnaires et usagers impliqués dans le devenir de ce site.



LE POINT DE VUE

Jean-Claude Freychet,
conseiller municipal délégué à
l'environnement,
la culture, le patrimoine et
l'agriculture de Caromb

« La proposition de faire appel au CAUE est venue de Monsieur Sivaz du Conseil Départemental. Il nous est apparu intéressant de consulter un organisme local, proche des collectivités et compétent dans le domaine de la gestion des espaces naturels. Le CAUE a apporté une aide importante dans la concertation avec les partenaires de gestion du site et des solutions techniques aux problèmes rencontrés. Cette collaboration va se poursuivre par un accompagnement de la commune de Caromb pour la mise en œuvre du plan de gestion 2019-2023. »

D'autres **MISSIONS** menées en **2018**

Conseil Départemental : Impact paysager des lignes électriques de moyenne tension

Suivi et mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des Plâtrières dans les Monts de Vaucluse

Mise en connexion de l'ENS de Belle-Ile à Aubignan avec les villages environnants et requalification du chemin des Paluds

Mise en servitude des pistes DFCI dans le massif des Dentelles



Hippodrome du Pontet

Jardin Pétrarque à Fontaine-de-Vaucluse

Suivi et mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des Plâtrières dans les Monts de Vaucluse

Suivi et mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des collines du lac du Paty à Caromb

Conseil Départemental : Impact paysager des lignes électriques de moyenne tension

Prise en compte de la TVB sur les routes départementales

CCPRO Tords et Paluds à Courthézon et marais du Grès à Orange

Programme d'**ACTIONS** **2019**

9

FONDS DÉPARTEMENTAL pour l'AMÉLIORATION du CADRE de VIE

Le FDACV, Fonds Départemental pour l'Amélioration du Cadre de Vie, fonds d'aide départemental aux collectivités, vient se substituer partiellement cette année au traditionnel Fonds Département d'Intervention pour l'Environnement (FDIE).

L'objectif est de « subventionner les surcoûts, comme la reprise de certains travaux nécessaires pour maintenir ou rétablir les monuments et les sites dans leurs caractères esthétiques et historiques, pour la satisfaction générale ». Il s'adresse particulièrement aux petites communes (moins de 5 000 habitants).

Le CAUE est chargé par le Département d'une mission d'instruction et d'appui aux collectivités.

FOND DÉPARTEMENTAL pour l'AMÉLIORATION du CADRE de VIE

CREATION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT EN PIERRE SECHE POUR LA REQUALIFICATION DU CHEMIN DES GYPIERES A MALAUCENE

La commune souhaitait recréer un chemin piéton, aujourd'hui disparu, entre le village de Malaucène et le site de la source du Groseau.

Entre la chapelle et le site de la source, le chemin traverse la route départementale qui conduit au sommet du Mont Ventoux, longe la route sur une vingtaine de mètres avant de grimper sur le coteau.

Sur ce parcours en abord routier, l'objectif était d'élargir l'espace destiné aux piétons sur l'emprise du talus existant.

Le chantier de bénévoles a consisté à bâtir un mur de soutènement du talus tout le long de ce linéaire. La technique est celle de la pierre sèche, technique que les bénévoles ont appris avec l'appui d'un encadrant technique.

Le CAUE a assuré son rôle de conseil tout au long du processus, et en coordination avec les différents intervenants :

- Le Conseil Départemental qui apporte une aide financière au travers du FDACV,
- La mairie qui souhaite réaliser là une tranche d'un projet ambitieux,
- L'ABF dont la fonction est de veiller à la qualité patrimoniale et paysagère des abords des monuments historiques,
- L'APARE, enfin, organisatrice du chantier, pour tous ses aspects (techniques, approvisionnement en matériaux, hébergement et animation...).



CREATION D'UNE CALADE POUR L'UNE DES RUELLES DU VILLAGE DE SAVOILLANS

Cette petite ruelle est l'une des entrées dans le centre du village : en arrivant à pied après avoir traversé le Toulourenc, la ruelle du Tirage dessert les premières maisons. Des petits escaliers et des soustets permettent une découverte surprenante du village.

La ruelle, au sol de terre battue, était régulièrement ravinée par les pluies et difficilement praticable. Les mauvaises herbes et la boue lui donnaient un aspect dégradé.

A la suite d'un chantier d'escalier en pierre, par l'APARE en 2017, ce chantier de bénévoles de tous âges a permis cette réalisation d'une calade de pierres calées à sec, sur lit de sable.

Le projet a pris en compte le ruissellement pluvial par la gestion des pentes et dévers, et la création de caniveaux, eux-mêmes caladés.

Ce chantier de l'APARE s'inscrit dans une démarche de la mairie qui, années après années, améliore et embellit les rues de Savoillans par la technique ancestrale de la calade, favorable aux paysages villageois et efficace en terme de développement durable.



Visite de la calade après travaux



La calade avant travaux



LE POINT DE VUE

Thierry Thibaud, Maire de Savoillans

“ Les conseils et l'expérience
du CAUE ont permis de trouver
des solutions efficaces à
l'embellissement de l'espace. ”

Programme
d'**ACTIONS**
2019

Poursuite de l'assistance technique auprès du Conseil
Départemental



10 SENSIBILISATION

En 2018, le CAUE a poursuivi ses actions traditionnelles de diffusion de la connaissance et de promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale auprès des différents publics. Les élus locaux et les professionnels ont été nombreux à participer à ces moments d'échanges conviviaux élaborés en partenariat avec divers organismes régionaux ou départementaux.



JOURNÉE D'INFORMATION SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Organisée par le Département et le CAUE, la journée d'information ayant pour thème "Aménagement du territoire et développement durable" a eu lieu le jeudi 22 novembre 2018 à Courthézon. Cette journée avait pour objectif de sensibiliser aux modes de gestion collaboratifs des milieux naturels et aquatiques notamment au travers de ceux menés dans le cadre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles. Une vingtaine de participants a ainsi pu assister aux témoignages de spécialistes dans ce domaine.

Carine Dufresne du Conseil Départemental a présenté l'action du Département pour la préservation des milieux naturels notamment par l'intermédiaire du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles. Ensuite, Grégoire Landru du



Sentier pédagogique de l'ENS

CEN PACA a évoqué l'inventaire des zones humides et comment celui-ci a permis d'aboutir à la labellisation en ENS de plusieurs de ces zones et à leur gestion.

Enfin, Frank Souciet de la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange a présenté la dynamique impulsée par la CCPRO en faveur des zones humides sur son territoire.

Les débats se sont achevés par le témoignage d'Alain Rochebonne, maire de Courthézon.

L'après-midi a été consacré à la découverte de l'ENS de l'Etang salé de Courthézon animée par Frank Souciet et Gilles Blanc du CEN PACA. Les participants ont pu voir de manière concrète le résultat d'une gestion collaborative selon une double approche, l'une s'intéressant aux enjeux liés à la biodiversité et l'autre à ceux des inondations.



Visite de l'ENS animée par Gilles Blanc du CEN PACA et Frank Souciet de la CCPRO



Roselière de l'ENS de l'Etang salé de Courthézon

VISITE D'OPÉRATIONS DE LOGEMENTS ABORDABLES

Le CAUE a assisté le Conseil Départemental pour l'organisation d'une visite d'opérations de logements abordables réalisées en Vaucluse. Cette action inscrite dans le Plan Départemental de l'Habitat de Vaucluse (PDH) 2016-2022 vise à renforcer le développement de l'offre de logements locatifs à loyers maîtrisés à travers notamment la mise en valeur de programmes réalisés sur le territoire départemental.

Un travail d'identification d'opérations mises en service en Vaucluse et disposant d'éléments particuliers et exemplaires a fait l'objet d'une concertation avec plusieurs partenaires du PDH (Etat - DDT84, EPCI-PLH, bailleurs sociaux, Action logement, Soliha 84).

Une sélection de cinq opérations a ensuite été réalisée à partir de plusieurs critères d'appréciation dont la qualité architecturale, la qualité paysagère, la valorisation patrimoniale et/ou requalification urbaine ainsi que la mixité sociale et fonctionnelle.

Le choix des opérations s'est fait de sorte à offrir aux élus le panel le plus large possible en termes de typologie de projets. Cette variété se déclinait de la manière suivante :

Réhabilitation et changement d'usage d'un patrimoine noble : le Château Rassis à Sorgues requalifié en maison intergénérationnelle comprenant des logements sociaux et un centre médical,



Château Rassis, Sorgues Atelier M - Johan Maigre

Réhabilitation et reconversion d'un patrimoine ordinaire du XX^e siècle : l'ancienne gendarmerie de Courthézon, bâtiment standard des années 60, transformée en logements sociaux et intégrant une Maison communale de services publics,



Val Seille, Courthézon - Douine Prunis architectes

Opérations au sein d'un lotissement d'une grande qualité architecturale et paysagère : résidence les Jardins d'Antoine et résidence la Treille à Vedène,



Les Jardins d'Antoine, Vedène - Matthieu Poitevin Agence Catactère Spécial

Opération d'ensemble en milieu pavillonnaire mixant habitat collectif et individuel avec une grande qualité paysagère : résidence Paul Aymard à Morières-Lès-Avignon avec une déclinaison judicieuse de la densité.



Paul Aymard, Morières-les-Avignon - Joseph Escriba architecte



Une cinquantaine d'élus et de représentants d'institutions a participé aux visites à bord d'un car



La Treille, Vedène - Joël Hayet architecte

INTERVENTION PÉDAGOGIQUE DU CAUE AU COLLÈGE LE LUBERON A CADENET

Contexte

Le collège le Luberon a souhaité l'appui du CAUE pour initier une démarche pédagogique dont l'objectif est de développer la culture architecturale des élèves à partir de leur environnement bâti immédiat : leur établissement. Cette action est inscrite, dans le cadre de la convention cadre CAUE – Département.

Axe de la démarche

Le niveau de 4^{ème} est apparu pertinent :

- maturité suffisante des élèves et absence d'enjeu majeur dans l'année (tel que le brevet des collèges).

L'idée d'une rencontre entre les élèves et l'architecte concepteur du collège, l'agence Fradin-Weck, en est la colonne vertébrale.

Quel était le programme et le contexte de l'époque ?

Comment l'architecte compose-t-il son projet et quels choix fait-il ?

Y a-t-il eu un concours (quels étaient les autres projets) ?

Réponses aux questions des élèves, projection d'images, etc.

La démarche est initiée, encadrée et amplifiée par deux enseignantes : français et arts plastiques.

Le CAUE est intervenu, ponctuellement, à titre de conseil, aux moments-clé :

- réunions de travail avec les enseignantes qui élaborent leur démarche pédagogique ;
- échanges avec le CD84 : historique des travaux dans l'établissement, appui architectural ;
- préparation et présentation de thèmes liés à l'architecture avec projection d'images ;
- Préparation et animation d'une visite architecturale de l'établissement ;
- démarches auprès de l'architecte concepteur, préparation à ses côtés et présence/animation lors de son intervention.

La démarche en 3 étapes

Les enseignantes de français et d'arts plastiques intègrent l'architecture dans le déroulement de l'année, chacune au travers de sa matière enseignée.

Les 3 interventions du CAUE sont préalablement abordées par les élèves, en cours, puis font ensuite l'objet de séances permettant de revoir et d'expliciter les notions abordées, mais aussi d'exercer un regard critique sur ce qui a été présenté.

1. Qu'est-ce que l'architecture ?

Présentation, en classe d'arts plastiques, de quelques notions fondamentales qui caractérisent l'architecture. Une fiche est distribuée aux élèves afin qu'ils puissent prendre des notes.

Il ne s'agit pas d'un cours d'histoire de l'architecture, ou de présentation des différents modes constructifs, mais d'aborder des notions qui guident le travail de l'architecte et ce, dès les premières esquisses.

Les notions sont illustrées par un voyage photographique dans le temps et la géographie.

2. Une visite architecturale de son environnement quotidien : Le collège de Cadenet

Distribution de cartes et plans de l'établissement, retravaillés par le CAUE pour illustrer les notions abordées précédemment.

3. Du dessin au chantier : L'architecte raconte l'histoire 2002/2008 de la transformation de l'établissement

Olivier Brouwez, agence Fradin-Weck, présente, au travers de photos et de plans, l'établissement avant restructuration. Il précise le programme qui était défini par le Département au début des années 2000 et retrace le déroulement du concours d'architecture.

Il présente sa démarche de conception, le parti architectural retenu face aux contraintes de toute nature (structure, activité maintenue de l'établissement, urbanisme...) et projette des photos du chantier, avec explications et anecdotes.



Présentation aux élèves par l'agence Fradin-Weck

D'autres MISSIONS menées en **2018**

Matinée de formation dans le cadre du CDICH sur le thème de l'habitat des seniors
Salon du congrès des Maires de Vaucluse à Monteux
Accompagnement des Opérations Grands Sites (OGS) et assimilées
Participation aux Journées Portes Ouvertes (JPO) des architectes, exposition Architecture XX^e siècle dans le Comtat
Participation aux Journées Européennes du Patrimoine (JEP), Avignon
Formation du personnel de la Direction des bâtiments du Département à l'urbanisme
Présentation au public du plan de gestion ENS Plâtrières
Présentation de l'aménagement d'entrée de village à Saumane-de-Vaucluse auprès de l'AEPV
Congrès des Maires Sud PACA, stand commun avec les CAUE de la Région et intervention sur la rénovation des centres bourgs
Visite d'un bâtiment de Corinne Vezonni avec les agents du Département



Programme d'**ACTIONS** **2019**

Préparation du prochain prix départemental architecture et paysage associé à un prix national CAUE
Salon du congrès des Maires de Vaucluse à Monteux le 15 novembre
Congrès des Maires Sud PACA, stand commun avec les CAUE de la Région 28 février
Forêt Méditerranéenne et Association des Maires réunion de sensibilisation des élus à la construction bois Mazan 27 février
Accompagnement des Opérations Grands Sites (OGS) et assimilées
Participation aux Journées portes ouvertes (JPO) des architectes, Journée nationale de l'Architecture (JNA)
Stage architecture et biodiversité 21 mars à Sérignan-du-Comtat
Rencontre des gestionnaires d'ENS
Journée sur la reconnaissance pierres sèches UNESCO à Saumane-de-Vaucluse
Conférence patrimoine XX^e siècle 29 mars Avignon
Intervention pédagogique auprès des Collèges
Préparation journée CDICH
Visite de logements abordables Nord Vaucluse
Stage enduits et badigeons Malaucène. Maisons Paysannes de France

11 PARTENARIATS

Pour exercer pleinement son rôle de valorisation des politiques publiques qualitatives, le CAUE participe à la réflexion et l'action de divers partenaires, apportant son éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique.

MISSION D'EXPERTISE VISANT L'ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER DES LIGNES ÉLECTRIQUES À MOYENNE TENSION ET LIGNES TÉLÉPHONIQUES DU DÉPARTEMENT

6000 km de lignes électriques moyenne tension quadrillent aujourd'hui le département de Vaucluse. L'habitat dispersé a favorisé le développement d'un réseau de lignes électriques et téléphoniques dense. Ces réseaux aériens ont un impact paysager fort qui affecte l'environnement quotidien des habitants en perturbant par exemple les perspectives visuelles (entrées de villes, panoramas, etc.). Les élus du Département de Vaucluse souhaitent favoriser l'enfouissement des réseaux aériens, principalement dans les secteurs sensibles, afin d'améliorer la qualité visuelle des paysages, déterminants pour la qualité du cadre de vie et l'image touristique du Vaucluse. Cette action vise à résorber « les points noirs paysagers » correspondant à une présence prépondérante des lignes électriques et téléphoniques nuisant ainsi à la qualité des paysages.

Dans un premier temps, le CAUE a élaboré une cartographie des zones de sensibilité paysagère à partir de différentes sources des données (Monuments classés et inscrits, AVAP, Secteur sauvegardé, Sites classés



et inscrits). Cette cartographie établit des zonages correspondant à des secteurs faisant l'objet de protection réglementaire du fait de leurs qualités paysagères. En complément, ont été recensés les communes bénéficiant de du label « Plus Beaux Village de France », les AOC correspondant aux appellations Cru des Côtes-du-Rhône et enfin, à partir de l'Atlas des paysages de Vaucluse (version 2013), de la carte touristique de l'ADT 84 (2009) et du Guide bleu Provence des éditions Hachette (2013), les sites représentant un intérêt paysager ne faisant pas toujours l'objet d'une protection réglementaire ou d'un label.

Les différents zonages ont été superposés et agrégés afin d'obtenir une unique zone dite de « sensibilité paysagère » à laquelle nous avons ajouté une zone tampon de 500 mètres pour pallier au manque de précision des échelles de numérisation de certains zonages réglementaires et à la définition subjective des zonages issus des sources complémentaires. La zone tampon compense également cette notion d'incertitude liée aux limites d'un paysage et permet d'englober les routes départementales qui ne sont pas toujours prises en compte dans les zonages notamment réglementaires, alors que celles-ci sont situées à proximité et que les paysages correspondant à ces zonages sont donc perceptibles depuis ces routes.

Dans un second temps, a été mise en place une grille de lecture du paysage permettant d'évaluer le gradient d'impact de chaque ligne à l'échelle du champ visuel et ainsi définir quelles étaient les lignes à mettre en priorité « en discrétion ». L'évaluation du degré d'impact de la ligne est déterminée par le biais de trois variables distinctes : la résistance de l'unité paysagère dans laquelle est située la ligne (capacité à recevoir la ligne ou à la dissimuler sans voir son caractère particulier se transformer), le degré d'insertion et/ou d'intégration de l'équipement dans le paysage observable et enfin, la durée de perception de l'équipement. Le degré de perturbation du paysage par une ligne électrique MT ou une ligne téléphonique relatif à chaque situation d'impact visuel identifiée ainsi que l'accumulation de ces situations augmentent d'autant l'impact visuel de la ligne étudiée. Depuis la validation de cette méthode par le Département en 2016, le Service Routes fait appel à l'expertise du CAUE en amont de la réalisation de travaux sur les secteurs inclus dans une zone de sensibilité paysagère. Le CAUE évalue alors, à l'aide de la grille d'analyse, l'impact de la ou des ligne (s) présente(s) sur le tronçon concerné afin que les services du Département prévoient si nécessaire la mise en discrétion des lignes à l'occasion du chantier.

EXPERTISE DES DOSSIERS DE LABELLISATION ECOPARC VAUCLUSE

Le Département a adopté en 2008 une charte de qualité pour les parcs et quartiers d'activité. Actualisée en 2013, cette charte a pour ambition de soutenir les projets de création ou de requalification des parcs et bâtiments d'activités ayant une ambition d'attractivité économique tout en répondant à des objectifs de qualité paysagère, environnementale, architecturale et urbanistique.

Ce dispositif technique et financier prend la forme d'un accompagnement des maîtres d'ouvrage publics depuis la phase programmation jusqu'à la réalisation des travaux, avec pour objectif l'attribution du label ECOPARC VAUCLUSE qui garantit la conformité du projet avec les quatre atouts qualité de la charte ECOPARC :

Atout qualité 1 : Accessibilité, mobilité et sécurité,

Atout qualité 2 : Attractivité fonctionnelle et paysagère,

Atout qualité 3 : Qualité environnementale et énergétique,

Atout qualité 4 : Animation et gestion durables.

Le Département de Vaucluse s'appuie sur l'expertise du CAUE pour l'accompagnement des projets d'aménagement et l'élaboration d'avis formalisés concernant les dossiers de labellisation.

En 2018, ont été accompagnées la Communauté de communes Enclave des Papes- Pays de Grignan pour les aménagements intérieurs et extérieurs en façade nord de l'Espace Germain Aubert (commune de Valréas) et la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon pour la création d'un tiers lieu destiné aux entreprises du territoire du Pays d'Apt Luberon sur la commune d'Apt.



Projet de l'agence Ecoarchi

CONSEIL DEPARTEMENTAL : CREATION D'UN OUTIL PEDAGOGIQUE DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION DE L'IMAGE DU LOGEMENT ABORDABLE

Le CAUE a assisté le Département pour la mise en forme d'une plaquette de valorisation de l'image sur le logement social. Cette plaquette a été distribuée aux collectivités du département et est utilisée comme support pédagogique pour favoriser l'émergence de nouveaux projets de qualité.



Extrait de la plaquette

Plan départemental de l'habitat du Vaucluse 2016 - 2022

Le logement locatif abordable, une solution pour vos administrés



Maurice CHABERT
Président du Conseil
départemental de
Vaucluse



Bertrand GAUME
Préfet de Vaucluse

Le logement constitue un besoin essentiel pour la population. Le « logement collectif abordable » est une réponse de la collectivité pour s'assurer que le plus grand nombre dispose d'une offre de logement en adéquation avec ses ressources. A visée sociale, le logement locatif abordable propose ainsi des loyers attractifs et des charges raisonnables favorisant le pouvoir d'achat de ses locataires. L'économie que ces derniers réalisent est estimée à 261 € par mois en moyenne nationale (sources INSEE). Le logement locatif abordable bénéficie, de plus, directement à la population locale : la plus grande partie des ménages de Vaucluse (quatre sur cinq) a des revenus permettant d'en bénéficier, qu'ils soient salariés, en recherche d'emploi, retraités, jeunes couples, familles, célibataires... Par ailleurs, deux ménages demandeurs sur trois accèdent à un logement locatif abordable dans leur commune. Bénéficiaire d'aides publiques, les bailleurs sociaux s'engagent sur la qualité de leurs logements (bâti, conception architecturale, attractivité...). La recherche d'une bonne intégration des projets dans leur environnement est une préoccupation constante. Tout nouveau projet est ainsi le résultat d'un partenariat resserré avec les collectivités locales concernées. Voici, à travers quelques exemples, l'illustration de la qualité des programmes de logements locatifs abordables mis en place ces dernières années.

Des résidences de qualité adaptées à la demande locale

Faucon : la résidence de la Tour (Mistral Habitat),
une intégration réussie dans le respect de la tradition villageoise

5 logements collectifs
Architectes : Frédéric Chabert, Christian Mendez



Cette opération de logement locatif abordable au cœur de Faucon a permis de répondre à la demande en logements locatifs de la population locale tout en contribuant au renouveau de la vie du village historique. Dans le cadre du dialogue avec la commune, l'opération s'est portée sur la reconstruction de deux petits immeubles respectant parfaitement la silhouette du village et certifiés pour leur conception économe en charges.



Vedène : les Jardins d'Antoine
(Famille & Provence), une réponse aux
besoins des salariés et des familles avec
enfants

25 logements collectifs
Maître d'ouvrage : Améris / Architecte : Mathieu Pobevin
(Agence Caractère spécial)

L'opérateur s'est attaché à proposer des appartements lumineux à double exposition, avec balcons spacieux et vues dégagées depuis les pièces de séjour. A la livraison, 60 % des entrants étaient des salariés et des familles avec enfants. La proximité d'un square et d'une aire de jeux favorise le « vivre ensemble ».



Extrait de la plaquette

D'autres
MISSIONS
menées en
2018

Participation au jury pour l'attribution du label Eco Parc piloté par l'ARPE
Participation au jury de l'opération label « ville-nature/Intercommunalité-nature-Territoire Engagé pour la Nature » et du concours « capitale de la biodiversité 2019 »
Représentation des CAUE de la région auprès de la Fédération nationale des CAUE
Participation à divers groupes de travail organisés par la FNCAUE
Groupe de travail parcs et jardins remarquables DRAC
DREAL : commission Eco Quartiers et Sites
Conseil Départemental, avenant à la Convention Cadre
Association des élus du patrimoine de Vaucluse (AEPV)
CORAC : associations de chantiers bénévoles
Participation au jury Villes et villages fleuris
Participation aux Conseils d'Administration de l'ADIL et SOLIHA
Collaboration avec la Fédération française des professionnels de la pierre sèche (FFPPS)

Représentation des CAUE de la région auprès de la Fédération nationale des CAUE
Participation à divers groupes de travail organisés par la FNCAUE
Partenariat avec le CAUE de la Drôme pour la coordination des missions d'accompagnement de la Communauté de Communes CCEPPG
Partenariat avec les CAUE Var, Hautes-Alpes, Isère, Haute-Savoie, Savoie et Drôme pour la mission Interreg sur les friches industrielles
Rencontre avec l'ensemble des CAUE PACA, le CROA et Envirobat BDM
DREAL, DDT : accompagnement des collectivités pour l'émergence de projets Eco Quartiers
Participation au jury label jardins historiques
Participation au jury pour l'attribution du label Eco Parc piloté par l'ARPE
Groupe de travail parcs et jardins remarquables DRAC
Jury capitale de la biodiversité ARPE
Conseil Départemental : renouvellement de la convention cadre
Association des élus du patrimoine de Vaucluse (AEPV)
CORAC : associations de chantiers bénévoles
Participation au jury Villes et villages fleuris
Participation aux Conseils d'Administration de l'ADIL et SOLIHA
Envirobat BDM : commissions BDM Avignon, QDM, OAP
Collaboration avec la Fédération française professionnels pierre sèche
Ecole d'architecture de Marseille, studio de projets M1 et M2 à Gordes
Participation au jury de l'opération label « ville-nature/Intercommunalité-nature-Territoire Engagé pour la Nature » et du concours « capitale de la biodiversité 2019 »

Programme
d'**ACTIONS**
2019



12 ASSISTANCE ARCHITECTURALE



Le conseil architectural auprès des maîtres d'ouvrage et des collectivités territoriales constitue le cœur de métier des CAUE. Depuis sa création, le CAUE de Vaucluse assure pleinement cette mission de service public aux côtés du Parc naturel régional du Luberon, délégataire, dans la quasi-totalité des communes du Département. Ces rencontres constituent toujours des moments forts de pédagogie et d'échange avec les particuliers, les professionnels, mais aussi les élus et les agents en charge de l'urbanisme.



D'autres MISSIONS menées en 2018

Formation des architectes conseillers à la rénovation énergétique

Renouvellement des permanences supplémentaires

Renforcement des relations avec les intercommunalités

Partenariat avec la DDT et l'UDAP

Poursuite du conventionnement avec le PNRL pour le conseil architectural sur 32 communes

Conseil départemental, soutien aux permanences communes avec l'ALTE et le CEDER pour la rénovation énergétique de l'habitat

Signature d'une convention sur la plateforme de la rénovation énergétique avec l'ALTE, SOLiHA et l'ADIL

Edition d'un flyer et remise en forme des fiches avis



Programme d'ACTIONS 2019

Permanences « conventionnelles » de 8 architectes conseillers

Renouvellement des permanences supplémentaires et projets de nouvelles permanences (Grand Avignon, CCSC, Saint-Saturnin-les-Apt, Isle-sur-la-Sorgue, Cabrières d'Avignon, Lagnes, Orange, etc)

Renforcement des relations avec les intercommunalités

Partenariat avec la DDT et UDAP

Poursuite du conventionnement avec le PNRL pour le conseil architectural sur 32 communes

Signature d'une convention sur la rénovation énergétique avec le Parc du Luberon

Plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat : permanences communes avec l'ALTE sur Avignon, Carpentras et Vaison-la-Romaine

Partenariat avec le CAUE du Gard pour l'assistance architecturale sur les communes du Grand Avignon



L'ASSISTANCE ARCHITECTURALE DU CAUE

Les architectes conseillers sont présents dans toutes les communes du département, de 1 à 4 fois par mois selon la taille de la commune et l'importance des projets en cours. Pour les secteurs couverts par le CAUE, en 2018, cela a représenté 1 500 permanences, 10 200 rédactions de fiches avis et 2 500 pétitionnaires reçus en rendez-vous dans leur commune.

Au service des maires, ils les assistent pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme en formulant des avis portant notamment sur l'insertion architecturale, urbaine et paysagère des projets.

Au service des habitants et tous porteurs de projet, ils les accompagnent dans leurs démarches et notamment pour s'assurer de la meilleure adéquation de la construction ou rénovation avec les contraintes, règlements et contextes locaux. Souvent ces conseils sont apportés sur le site même des projets. Ces missions sont effectuées en relation étroite avec les services instructeurs des intercommunalités, les architectes des Bâtiments de France, ainsi que les conseillers des organismes partenaires que sont l'ADIL, SOLIHA 84 ou encore l'ALTE.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

Le CAUE délègue l'assistance architecturale sur une partie du territoire du Parc. Celui-ci est effectué par 6 architectes conseillers. Des réunions de coordination sont programmées régulièrement et notamment avec les services de l'Etat pour s'assurer une bonne cohérence territoriale.



Séance de rendez-vous en mairie avec Laetitia Boniface Poidras, ...

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Face aux enjeux climatiques, il est indispensable d'adapter l'habitat ancien aux exigences de confort et réglementaires actuels. Cette rénovation ne peut être l'application normée de dispositifs industriels prédéterminés et doit s'adapter d'une part au comportement (hygrométrie, inertie) du bâti ancien et d'autre part au contexte patrimonial et paysager (isolation par l'extérieur) de chaque projet.

Pour cela, il est pour nous indispensable d'aborder cette question avec une vision globale d'architecte sur chacun des projets. C'est ce que le CAUE et le PNRL développent sur chacune des plateformes vauclusiennes en tandem avec les animateurs de ces plateformes.

ENGAGÉ
POUR FAIRE



... Claude Commune...



... et Stéphanie Passebois

CONSEIL ARCHITECTURAL DU CAUE

Laetitia Boniface-Poidras, secteur 1
Claude Commune, secteur 2
Hugues Berinchy, secteur 3
Damien Mercier, secteur 4
Didier Respaud-Bouy, secteur 5
Marie-Anne Saint-Paul, secteur 6
Stéphanie Passebois, secteur 7
Camille Pinet, secteur 8
Hamza Kerar, secteur 9

ASSISTANCE ARCHITECTURALE DÉLÉGUÉE AU PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

Patrick Cohen, coordinateur du PNRL
Anne Bouisset, secteur 10
Jean-José Carrillo, secteur 11
Dominique Herbert, secteur 12
Christelle Juskiwieski, secteur 13
Virginie Pineaud, secteur 14
Pierre Bonneval, secteur 15



Pour toute information, les sites :
www.caue84.fr ou www.parcduluberon.fr
 vous donneront les références souhaitées.



BUREAU

Président :
Pierre Gonzalvez

Vice-Présidente :
Corinne Testud-Robert

Vice-présidente :
Noëlle Trinquier

Trésorier :
Alain Moretti



ARCHITECTES CONSEILLERS

Laetitia Boniface-Poidras
Claude Commune
Hugues Berinchy
Damien Mercier
Didier Respaud-Bouny
Marie-Anne Saint-Paul
Stéphanie Passebois
Camille Pinet
Hamza Kerar



ADMINISTRATION

Directeur :
Jean-Charles Gros

Gestion et comptabilité :
Anne Charpentier

Secrétariat :
Sylviane Chaillon et
Claudine Noël

Agent de service :
Josiane Servais



CHARGÉS D'ETUDES EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Laetitia Boniface-Poidras, écoquartiers

Melvin Dupont, paysage

Marc Jadot, espaces naturels et géomatique

Hamza Kerar, urbanisme et programmation

Thomas Kleitz, OGS et paysage

Damien Mercier, patrimoine

Nathalie Rolland, paysage et espaces publics

Didier Respaud-Bouny, FDACV

Marie-Anne Saint-Paul, accessibilité

Frank Souciet, eaux et milieux aquatiques

